

Private Flex - Mobilité¹

Informations sur le preneur d'assurance

Titre
Prénom
Nom
Date de naissance
Rue / Numéro
Code postal / Lieu
Adresse E-mail
Numéro de téléphone
Nombre d'adultes (âgés de plus de 18 ans)
Nombre d'enfants (âgés de moins de 18 ans)
Début du contrat²
Mode de remise des documents³

Détails du module mobilité

Somme de couverture
Couverture territoriale
Délai d'attente
Frais d'avocat maximum assurés (en CHF/h)

Envoyer en PDF ? Téléchargez
le document, remplissez-le et
envoyez-le nous à l'adresse
info@dextra.ch.

Cas juridiques assurés

- **Contrats en lien avec des véhicules** - Exemple : vous n'êtes pas satisfait de la réparation de votre véhicule et souhaitez intenter une action contre le garagiste.
- **Droit des assurances en matière de mobilité** - Exemple: votre assurance automobile refuse de prendre en charge les dommages causés à votre véhicule.
- **Droit des patients en matière de mobilité** - Exemple : vous avez été victime d'un accident de la route et n'êtes pas satisfait des soins de votre kinésithérapeute.
- **Droit de propriété et droits des biens appliqués aux véhicules** - Exemple : votre collègue vous a emprunté votre mobylette et l'a donnée à un tiers.
- **Droits en dommages-intérêts et en réparation du tort moral en matière de mobilité** - Exemple: vous avez été blessé suite à un accident avec un chauffard.
- **Droit pénal et mesures administratives en matière de mobilité** - Exemple : vous avez roulé trop vite en agglomération et avez reçu une ordonnance pénale. Vous risquez le retrait de votre permis de conduire.
- **Protection juridique en lien avec les voyages** - Exemple : Votre tour-opérateur annule votre voyage au Costa Rica au dernier moment.

¹Le formulaire sert de base à la préparation d'une offre par Dextra. Une conclusion directe est possible via www.dextra.ch/fr/protection-juridique-privee-flex/calculer-la-prime ou auprès de notre service clients et courtiers au 044 296 60 60.

²Au plus tôt 1 jour ouvrable après la réception de ce formulaire par Dextra.

³ Une taxe de CHF 2.50 sera facturée pour l'envoi de factures par la poste.